

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Le lundi dix-huit décembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (9) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL.

Etaient absents et excusés (2) :

- Ayant donné pouvoir (0) :

- N'ayant pas donné pouvoir (2) : Ludivine VERCHERE, Virginie BARTHELEMY.

Nombre de votants : 9.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2017.

N°77 – Finances locales – Etrennes pour la factrice – Année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de donner 60 € d'étrennes à Mme Corinne PASCAL, factrice de Crévoux, en remerciement des services rendus à la commune par celle-ci durant l'année 2017.

N°78 – Finances locales - Décision modificative de budget – Budget ski de fond –N°4.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget ski de fond de l'exercice 2017 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 20 203 10011	5 900,00		
D 23 2313 10003		5 900,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	5 900,00	
	Réductions	5 900,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	5 900,00
Solde Réductions	5 900,00
Ouv. - Réd.	

N°79 – Finances locales – Création d'un réseau d'enneigement artificiel sur le domaine nordique de la Chalp – Demande de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Julien FAURE, Laurent PASCAL), a approuvé le plan de financement de l'opération :

Coût des travaux : 651 790,00 € HT.

Plan de financement :

Région	173 810,00 €
Département	173 810,00 €
Etat	173 810,00 €
Autofinancement	130 360,00 €

N°80 – Finances locales – Remboursement de pass nordique.

La commune a été sollicitée par madame Patricia POUZIN pour le remboursement de son pass nordique super primeur Alpes du Sud suite à des problèmes de santé, confirmés par la présentation d'un certificat médical.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a accepté de rembourser la somme de 100 € à madame Patricia POUZIN, correspondant à l'achat d'un pass nordique super primeur Alpes du Sud n° 4L24WL0094.

N°81 – Domaine et patrimoine – Bail commercial avec la SARL La Petite Fringale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a autorisé madame le Maire à signer le bail commercial établi avec la SARL La Petite Fringale concernant les locaux du snack situé dans le bâtiment du foyer nordique de La Chalp.

Les élus souhaitent que les projets de travaux concernant le local commercial soient clarifiés avec le gérant. Il doit être clairement établis les travaux à la charge de la commune, qui feront l'objet d'un avenant au bail, et ceux à la charge du preneur.

N°82 – Autres domaines de compétences – Organisation du recensement de la population en 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de confier à Madame le Maire l'organisation du recensement de la population en 2018, et le recrutement de l'agent recenseur qui sera nommé ultérieurement par arrêté municipal. La rémunération de l'agent recenseur est fixée sur la base d'un forfait de 800 € bruts, auquel s'ajoutent le remboursement des frais de déplacements sur la base des indemnités kilométriques de la fonction publique territoriale.

N°83 – Autres domaines de compétences – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2016.

N°84 – Finances locales – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2017.

Mathieu CHASTAN étant sorti, le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2017 :

Association des commerçants de Crévoux	2 000,00 €
--	------------

Questions diverses :

1/ Eclairage public – Le SyEP Embrunais Savinois a prévu de remplacer les ampoules énergivores par des ampoules LED. Un phasage des travaux sera proposé. Ce remplacement, effectué par la société INEO, débutera vers la mi-janvier 2018.

2/ Stationnement – Le parking de Coste Martine ne pourra être utilisé que partiellement cet hiver, en raison du dépôt de matériaux par l'entreprise ALLAMANNO. D'autres espaces de stationnement sont prévus en compensation.